



RÉUNION PUBLIQUE ZONES D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

DATE : 20 /11/ 2023 – 20H30

SALLE POLYVALENTE DE FAYE D'ANJOU





ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la réunion
- Présentation de la démarche
- Présentation de l'association ELLA (Energies Loire Layon Aubance)
- Présentation des zones communales
- Débat – questions réponses
- Explication du processus de participation
- Conclusion

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Monsieur Jean-Yves LE BARS

Maire de Bellevigne-en-Layon

Vice-président de la Communauté
de Communes Loire-Layon-
Aubance en charge du
développement économique





OUVERTURE DE LA REUNION

La Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables en France vise à répondre aux défis urgents liés au climat, à l'énergie, et à la géopolitique.

Contexte et Enjeux :

- Actuellement, deux tiers de la consommation finale d'énergie en France proviennent d'énergies fossiles.
- En 2035, 26 des 56 réacteurs nucléaires arriveront en fin de vie, nécessitant une décision quant à leur prolongation.
- Selon RTE, 60 % d'électricité supplémentaire devra être produite d'ici 2050 pour répondre aux besoins croissants, notamment dans les transports, les bâtiments, et l'industrie.

Objectifs de la Loi :

- Diviser par deux le temps de déploiement des projets d'énergies renouvelables.
- Réduire durablement la consommation d'énergie.
- Planifier, simplifier, mobiliser les terrains déjà artificialisés, et partager la valeur générée par les énergies renouvelables.





OUVERTURE DE LA REUNION

La Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Contenu de la Loi - Axes Principaux :

Planifier avec les élus locaux :

- Création de zones d'accélération en concertation avec les habitants.
- Simplification des procédures de modification des documents d'urbanisme.

Simplifier les procédures d'autorisation :

- Simplification des procédures de raccordement.
- Reconnaissance de la raison impérieuse d'intérêt public majeur.
- Création d'un fonds de garantie pour les coûts échoués.

Mobiliser les espaces déjà artificialisés :

- Déploiement du solaire photovoltaïque sur terrains existants.
- Renforcement des obligations d'installation de panneaux solaires sur les bâtiments non résidentiels.

Partager la valeur des projets :

- Redistribution financière pour des projets locaux en faveur de la transition énergétique et de la biodiversité.
- Prise de participations des collectivités et des habitants dans les projets renouvelables.
- Clarification des contrats d'achat d'électricité ou de gaz renouvelable.
- Facilitation de l'autoconsommation pour les collectivités.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Monsieur Philippe CESBRON

Adjoint au Maire
de Bellevigne-en-Layon

Vice-président de la Communauté
de Communes Loire-Layon-
Aubance en charge de la Transition
Énergétique et Climatique



Une zone d'accélération	
C'est ...	Ce n'est pas ...
<p>Un affichage d'une volonté politique locale de développer les EnR → Concertation des habitants</p>	<p>Un secteur exclusif de développement des EnR Projet possible en dehors mais sous conditions (comité de projet - en attente de décret)</p>
<p>Un secteur avec des délais réduits d'instruction de l'autorisation environnementale, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase d'examen réduite de 4 à 3 mois - Rapport du commissaire enquêteur remis sous 15 jrs 	<p>Un secteur d'autorisation d'« office »</p>
<p>Un secteur ouvrant droit à des dispositifs financiers préférentiels : appels d'offre, tarifs d'achat (décret en attente)</p>	

- > Proposition CCLLA / Siéml : Identifier dans un 1^{er} temps en ZAER uniquement les projets connus et/ou pour lesquels la commune se sera positionnée favorablement
- > Approfondir l'étude des autres potentiels dans le cadre de l'élaboration du Schéma directeur des ENR en 2024



MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAER)

Rappel des obligations réglementaires



Les mesures qui concernent les collectivités

Obligation d'équipement des parkings de plus de 1500m² de panneaux photovoltaïque sur la moitié de leur surface

- Obligation pour les nouveaux parkings au 1^{er} juillet 2023 : obligation de la loi Climat et Résilience
- Application aux parkings existants hors concession ou DSP à compter de **2026** (plus de 10 000 m²) et de **2028** (entre 1500 et 10 000 m²)
- Application aux parkings existants en concession ou DSP à compter de 2026 si celle-ci est conclue avant cette date, et à partir de 2028 si celle-ci est conclue a posteriori et à compter de son renouvellement si elle est conclue entre 2026 et 2028
- **Dérogations possibles** pour raisons techniques, architecturales, patrimoniales, environnementales, économiques, dans le cas de parkings déjà végétalisés

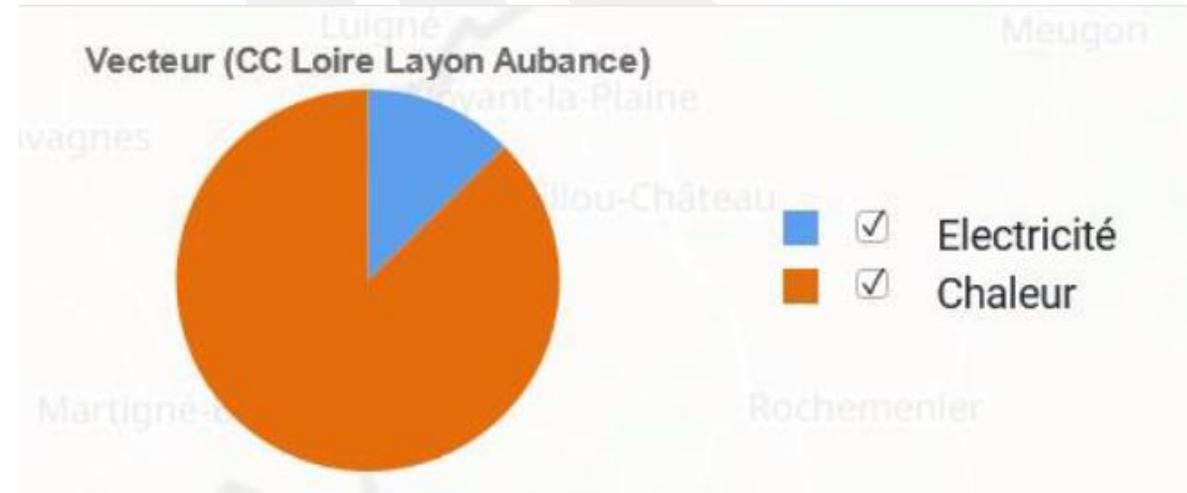
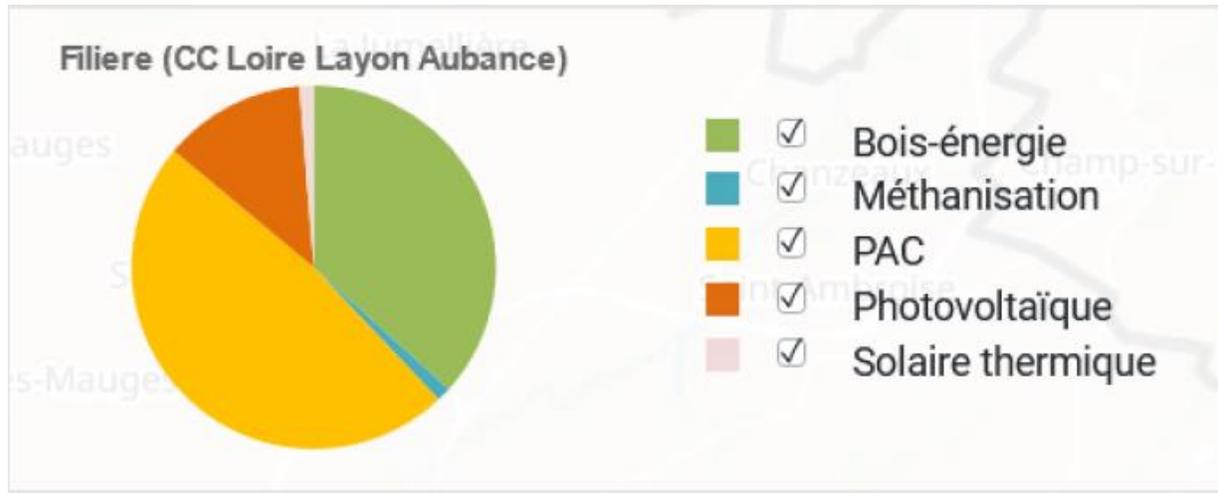
Obligation d'équipement des toitures en photovoltaïque

- Extension des obligations de la loi Climat et résilience pour **les bâtiments neufs ou faisant l'objet d'une rénovation lourde**
 - Applicables aux bâtiments de plus de 500m² dont les bâtiments administratifs et les bâtiments à usage de bureaux
 - Obligation progressive d'équipement : 30% à compter du 1^{er} juillet 2023, puis 40% au 1^{er} juillet 2026, puis 50% à compter du 1^{er} juillet 2027
- **Obligation pour les bâtiments existants de plus de 500m²** d'être équipés de panneaux photovoltaïques ou de dispositifs de végétalisation à compter du 1^{er} janvier 2028





RAPPEL DES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DU TERRITOIRE



Production EnR (2021) : 84 GWh

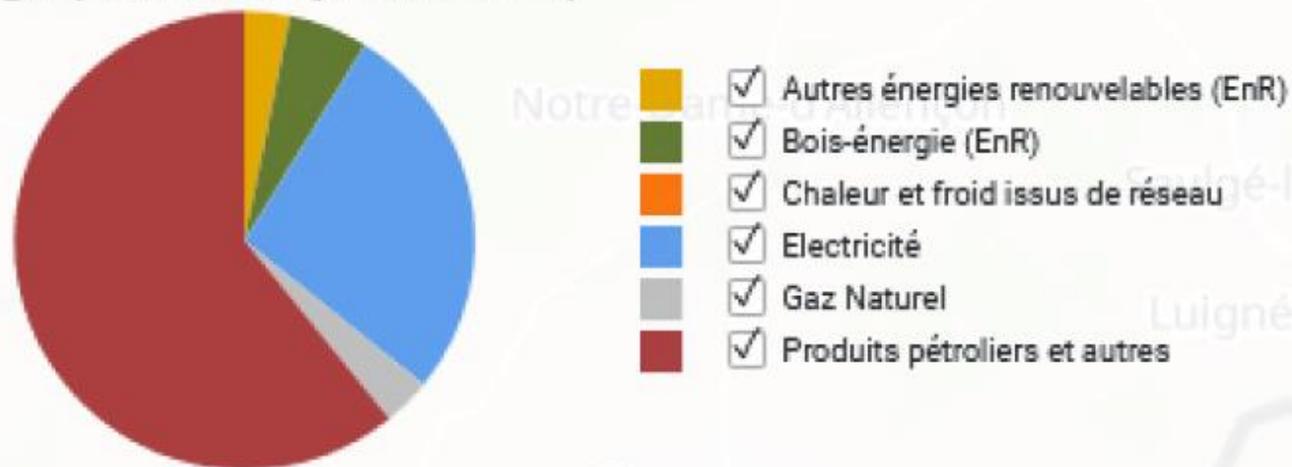
- Un mix EnR dominé par les pompes à chaleur (PAC) en fort développement et le bois-énergie
- Une production très majoritaire de chaleur.
- Besoin de développer massivement la production d'électricité et de chaleur renouvelable pour répondre aux besoins du territoire et décarboner le mix énergétique.





RAPPEL DES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DU TERRITOIRE

Énergie (CC Loire Layon Aubance)



➤ Enjeux de sobriété énergétique et de réduction de la consommation des produits pétroliers (fioul, gaz propane, carburants...)

Consommations énergétiques (2021) : 1 038 GWh

Secteur (CC Loire Layon Aubance)



➤ Le TRANSPORT est le secteur le plus consommateur d'énergie, suivi par le résidentiel

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ELLA



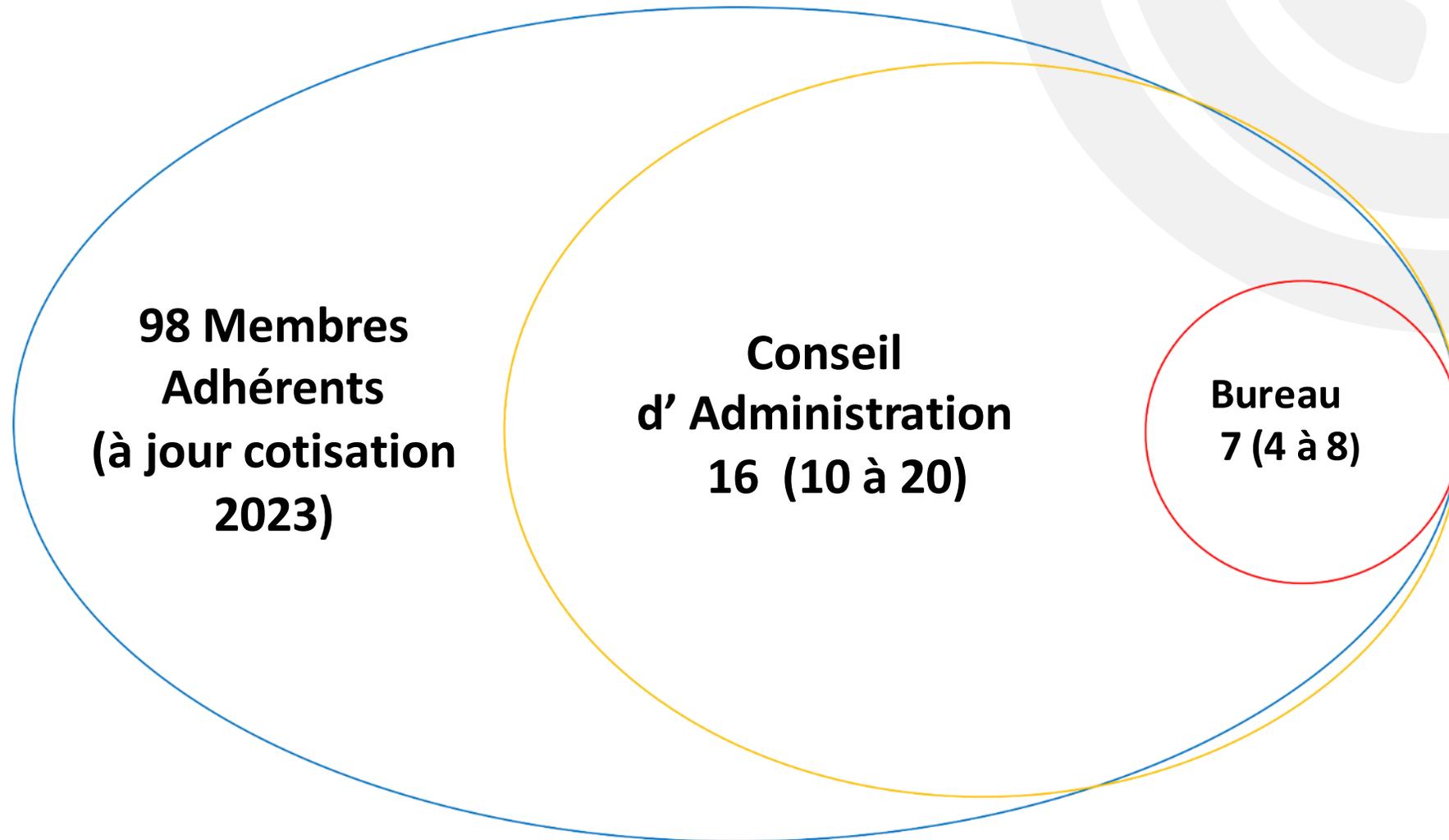
ELLA/ERCLLA : La genèse

- **2017** : quelques citoyens et élus s'interrogent sur la place des citoyens et des collectivités dans le projet éolien de Bellevigne-en-Layon mené par Energie-Team
- **2018** : des contacts sont liés avec Atout-Vent en Chemillois, Energie Partagée (EP), Energie Citoyenne en Pays de la Loire (ECPDL), Éolien en Pays d'Ancenis (EOLA), et des discussions sont engagées avec Energie-Team.
- **2019** : l'association **Energies renouvelables et citoyennes Loire Layon Aubance (ELLA)** est créée le 9 février 2019 (Voir statuts, valeurs, Champ d'action sur le site ella49.fr)
- **2020** : la Dynamique citoyenne est en marche, les premiers projets sont identifiés et la **SAS ERCLLA** est créée le 01/07/2020 via 30 premiers souscripteurs citoyens et la participation de la CCLLA et d'ENERGIE PARTAGÉE



ENERGIE PARTAGÉE = Mouvement regroupant des citoyens, des associations et des institutions pour développer les installations de production d'énergie renouvelable en France. Créé en 2010, il a investis plus de 20 M€ dans 200 projets citoyens.

ELLA : Fonctionnement de l'association loi 1901



ELLA : Actions et accompagnements

- **ELLA :**
 - Porte des **actions de sensibilisation et de communication** sur la transition énergétique sur le territoire et prépare une mobilisation citoyenne la plus large possible
 - **Accompagne les élus** dans leur démarche de transition énergétique citoyenne
 - **Identifie et consolide les** projets en fonction de l'attractivité environnemental, social et politique
 - **Coordonne la mobilisation des acteurs locaux** (Citoyens, Élus, ...) pour le développement et l'acceptabilité des projets
 - **Participe** au développement, à la construction, la mise en route et l'exploitation avec les partenaires des projets.
 - **Participe** aux instances collaboratives : Conseil de développement, Fête des possibles, Atout vent conseil, RECIT (Energie Citoyenne en Pays de Loire),...

SAS ERCLLA



SAS ERCLLA : objet

- **ERCLLA** Constitue la structure Juridique et Financière citoyenne sur notre territoire pour :
 - **Étudier** (Juridique, technique et économique) **et investir** dans des projets de production d'énergies renouvelables choisis par le Territoire.
 - **Permettre aux citoyens** de prendre des participations dans des sociétés de production d'EnR, **participer** à la transition énergétique du Territoire via Une Société à **capital variable** dont la **gouvernance** est assurée **par les citoyens**.

Afin de:

- **conserver les retombées économiques et sociétales** des projets sur notre territoire, Via les travaux d'aménagement et de montage et dérivés (**emplois**),
- **rémunérer** les actionnaires locaux/effets consommation locale (intérêts CCA et Dividendes) et
- **réinvestir** les résultats excédentaires dans de nouveaux projets.



**Energies
Loire
Layon
Aubance**
renouvelables et citoyennes

**Association :
Animation,
Mobilisation
Coordination**

81 CITOYENS
K = 120,4 k€
CCA = 59,9 k€



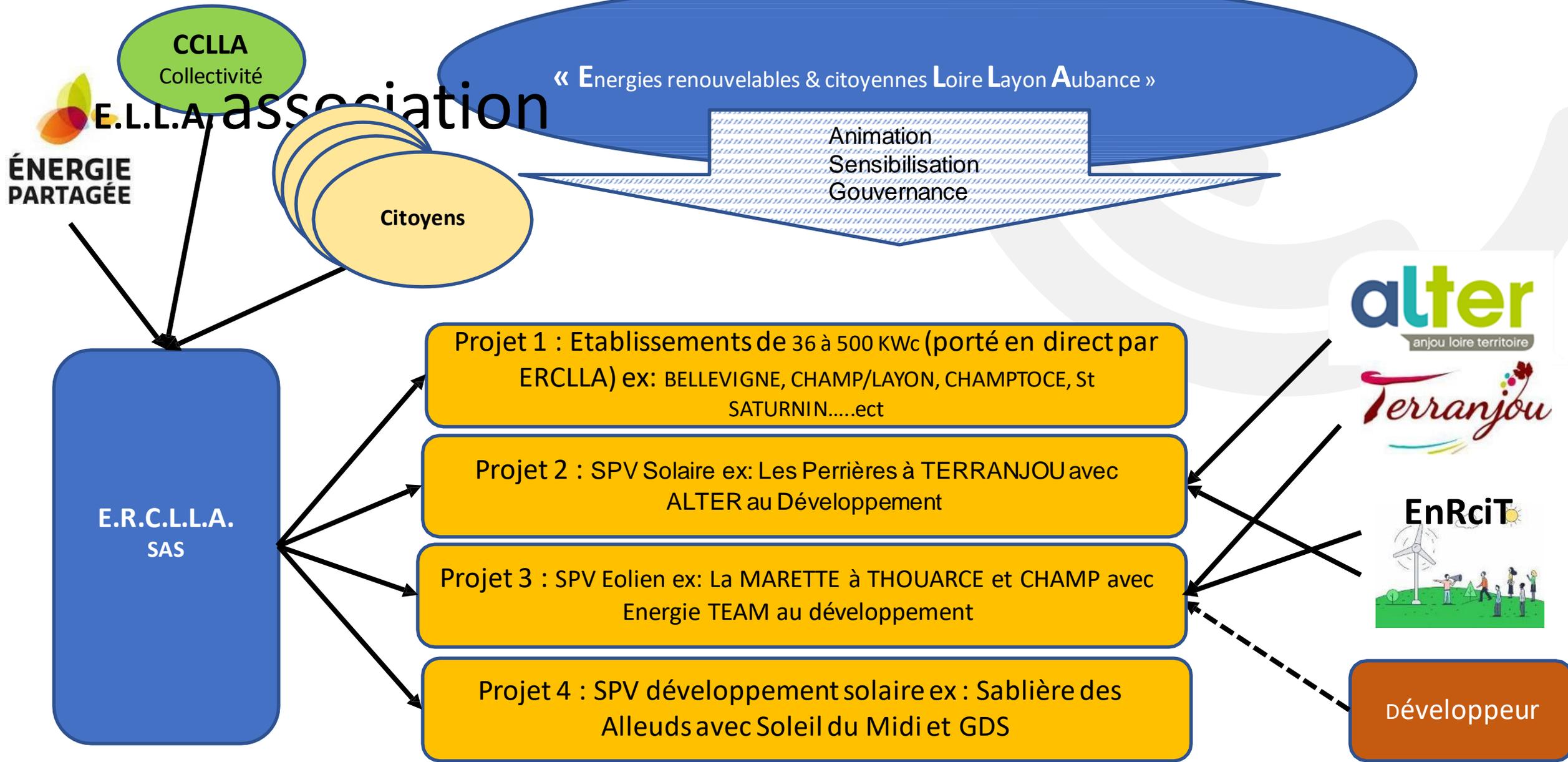
K = 20 k€



**K=20 k€
CCA=25k€**

SAS ERCLLA
Capital 160 400 €
Et CCA 84 900€
Total 245 300 €

**Projets citoyens de
production d'énergies
renouvelables**



PROJETS



Sites Photovoltaïques opérationnels

Lieu	Convention	Toiture	Puissance/Prod	Budget	Prix vente €/kWh	Mise en service
Salle des Rondières	Commune Bellevigne en Layon	220 m2, bac acier	36 kWc/ 45 Mwh	31 k€ HT	0,1135 (obligation d'achat ENEDIS)	15 Octobre 2021
ST 4 Bellevigne en Layon	CCLLA	200 m2, toit plat	36 kWc/ 45 Mwh	42k€ HT	0,1089 (obligation d'achat ENEDIS)	27/07/2022

Projets Photovoltaïques à venir

Lieu	Convention Avec	surface en Toiture ou au sol	Puissance	Budget (HT)	Productible	Mise en service
Local matériel associatif CHAMP/LAYON	BELLEVIGNE	220 m2, toit pente sur bac acier, renfort charpente à prévoir	36 kWc	35 K€	45 MWh	2023
Bât. Relais ACTI PARC CHAMPTOCE	CCLLA	1000 m ² toit pente sur Bac acier	200 KWc	150 K€	260 MWh	2025
Ancienne décharge TERRANJOU	TERRANJOU ALTER	Au sol 32 000 m ²	2 800 KWc En cours de développement	2 500 K€	3 350 MWh	2026
Bat ST 5 ST SATURNIN	CCLLA ALTER	1400 M2 toit pente sur Bac Acier + Ombrières + PV au sol (3000 m2)	Faisabilité En cours avec SIEML	??	??	?

Projets Photovoltaïques Potentiels

Lieu	Convention Avec	surface en Toiture ou au sol	Puissance	Budget (HT)	Productible	Mise en service
Autres projets en cours de négociation	BRISSAC SdM/GdS	Au sol 100 000 m2	10 000 KWc En cours de Négociation	10 000 K€	12 500 MWh	2026
Autres Projets Potentiels	Fonciers communaux délaissés	???	?	?	?	?

les projets éoliens

- **Projet Bellevigne « La Murette » en cours d'Instruction (services de l'Etat)**

- **Projet : 4 éoliennes sur Thouarcé et Champ sur Layon**
- Développement assuré par Energie Team (ET)
- Avancement : Autorisation en cours d'instruction par les services de l'état
- Délai Fin de l'instruction : 2024

- **Puissance installation : 16,8 MW Productible : 38 GWh/an**

- **Projet « Avenir » en cours de négociation pour un Co-Développement**

- **Projet : 4 éoliennes**
- Développement assuré par Développeur
 - Avancement : Etude de faisabilité et environnementale réalisée

- **Puissance installation : 12 à 16 MW Productible : 29 à 38 GWh/an**

- Protocole d'accord en négociation entre ERCLLA, ALTER, Energie Partagée et Développeur



Point sur les projets Eoliens sur le territoire de la CCLLA



St Germain des Prés
Suspendu par le CM

Sur le Territoire
1 site encours de négociation

Bellevigne « La Perrière »
Suspendu parle CM

Bellevigne « La Marette »
Energie Team
En cours d'instruction

Bellevigne « Faveraye-Mâchelles »
Suspendu par le CM

Objectifs pour 2027

- Porter le projet d'ELLA sur tout le territoire Loire Layon Aubance en 2023 :
 - en **animant des événements** citoyens et des réunions publiques
 - en **dynamisant la participation citoyenne dans les projets**
 - en communiquant via le **site internet ELLA49.fr** et les réseaux sociaux
 - en sensibilisant via la participation aux activités locales
- Adhésions ELLA & ERCLLA : 100 adhérents/actionnaires Fin 2023,
200 adhérents/actionnaires Fin 2024 ...
et 300 en 2025-2026
- Production: 5 nouveaux sites de production et **46 GWh** d'électricité produits soit l'équivalent de la consommation de **20 000 Habitants** (Hors chauffage et 13 000 avec)

**Mobilisation
des Citoyens**

Réflexions A venir : Autoconsommation collective

- **réflexion sur la mise en place de boucles d'autoconsommation collective** :
 - Démarrage groupe de travail sur le sujet début septembre
- **principes** :
 - Revendre l'électricité produite par nos sites à des consommateurs locaux comme des institutionnels, des entreprises et des citoyens situés dans un périmètre défini. (boucle d'autoconsommation de 2kms en ville à 20 kms sur dérogation en rural).
 - Commercialisation Locale et tarification intéressante pour l'utilisateur.
 - Gestion effectuée une Personne Morale Organisatrice (PMO) qui pourrait être l'association, un institutionnel, etc ...

PRÉSENTATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LA COMMUNE DE BELLEVIGNE-EN-LAYON

Monsieur Dominique PERDRIEAU

Conseiller municipal responsable
du groupe de travail Energies
renouvelables





FILIERE EOLIEN

Méthodologie d'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)

- > A ce stade, les communes pourront noter les projets en cours d'étude
- > Selon la maturité du projet, les communes pourront choisir ou non d'inscrire la zone en ZAE nR.
- > Un travail plus approfondi sera fait en 2024 avec la CCLLA.

Objectif 2030 : 44 GWh (5 à 7 mâts)

Objectif PCAET 2050 : 65 GWh (7 à 10 mâts)

Production 2022 : 0 (aucune installation)

- > Objectifs atteignables avec les projets en étude





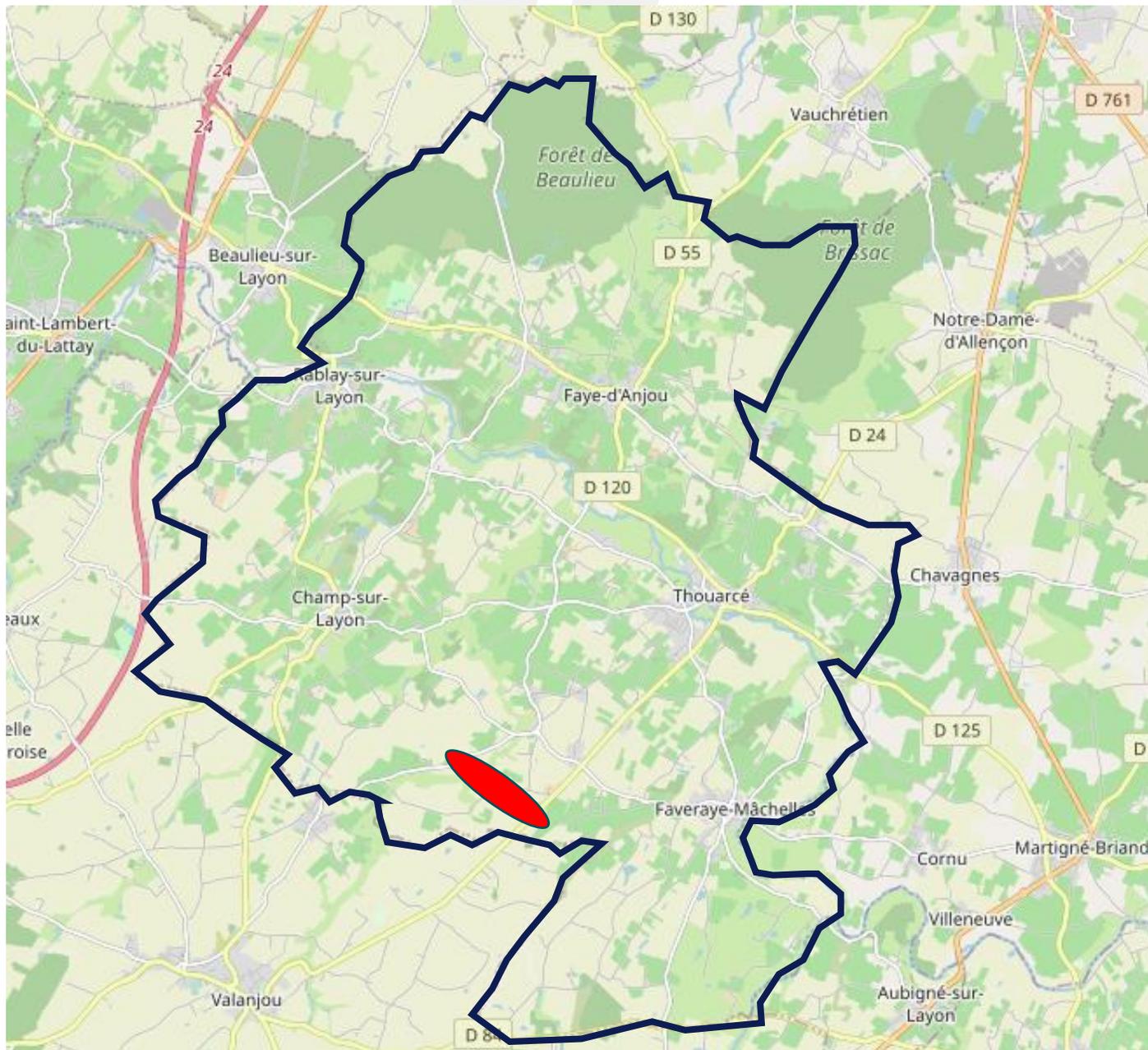
FILIERE EOLIEN

LE PROJET SUR BELLEVIGNE- EN-LAYON

Nombre d'éoliennes: 4

Puissance totale : 16,8 MW

Hauteur en bout de pale : 180 m





FILIERE EOLIEN



LE PROJET SUR BELLEVIGNE- EN-LAYON

**Implantation
définitive**

Bellevigne-en-Layon (49)

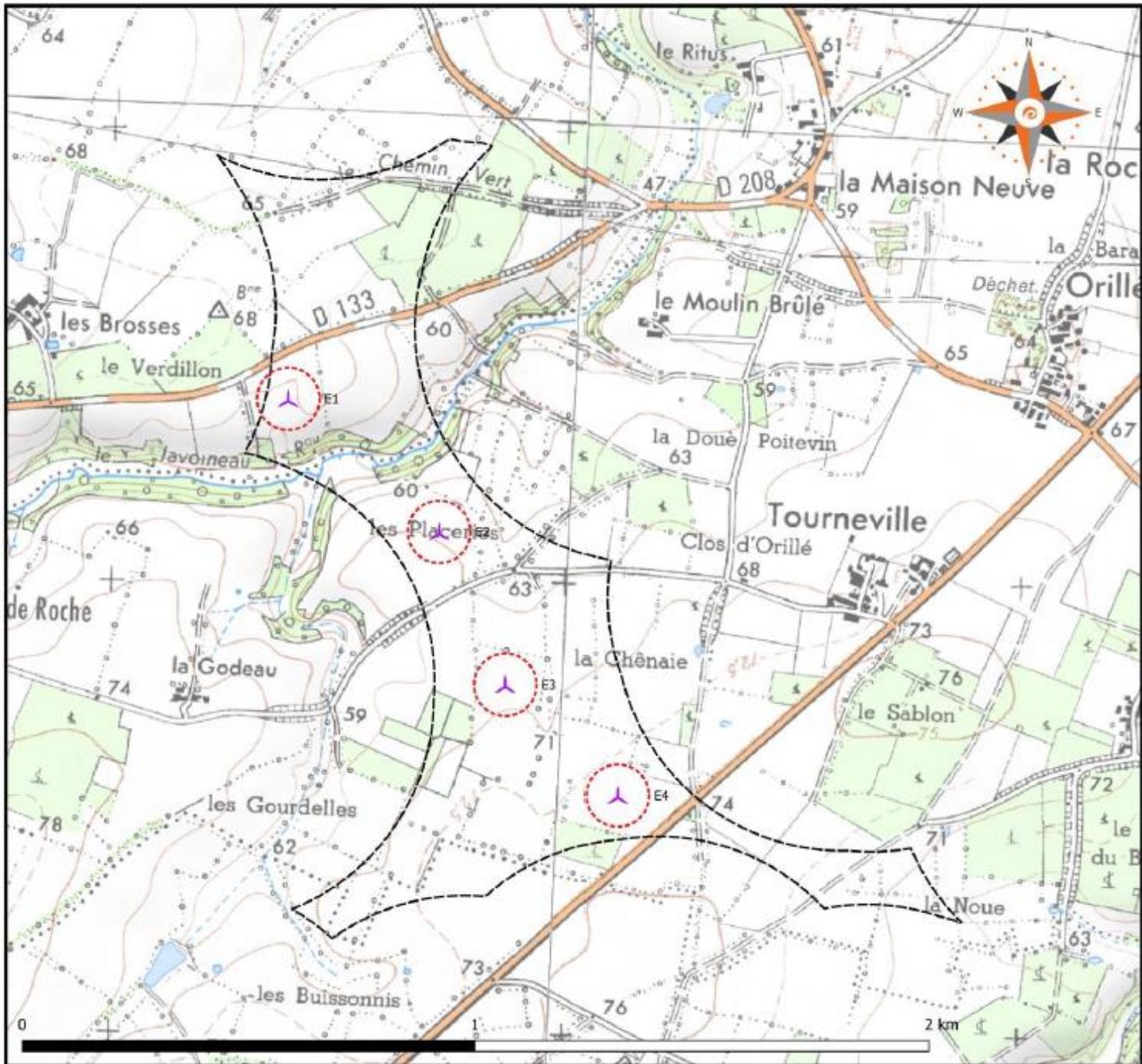
Mai 2022

Légende

-  ZIP-500m
-  Eoliennes du projet
-  Survol des pales

**PERMISE DE
CONSTRUIRE
DEPOSE**

**EN COURS
D'INSTRUCTION
SERVICES DE L'ETAT**





FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE – CENTRALE AU SOL

Méthodologie d'identification des ZAEnR

> La carte des sites potentiels est transmise par le SIEMML (1 fiche par site identifié).

> Sites repérés via les bases de données :

Sites dégradés (BASIAS) / Sites dégradés (SIS) / Sites pollués (BASOL) / Anciennes mines et carrières (ICPE Carrières) / Zone en friches (BD_TOPO – zones sans usage ou usage inconnu) / PPRT (zones aléas forts) / ICPE Stockage de déchets / Les détenteurs de grands fonciers artificialisés inutilisés (caserne de l'armée...) / Délaissés ferroviaires / Délaissés autoroutiers / Friches industrielles

> Les communes auront à indiquer si :

- la zone est pertinente
- la zone n'est pas pertinente et en expliquer les raisons (ex : un bâtiment sur la parcelle non pris en compte, une activité toujours en cours, des contraintes non prises en compte, agrandir la zone pour plus de cohérence...)
- Puis, elle auront à se positionner savoir si elles retiennent les zones en zone d'accélération.

> Si, une zone est oubliée (ex : friche, espace avec un potentiel foncier, une zone avec un projet en réflexion déjà à l'étude qui vous convient), les communes remontent le site.



**PAS DE
POTENTIELS
RECENSES SUR
BELLEVIGNE-
EN-LAYON**

Objectif 2030 : 50 GWh

Production 2022 : 10 GWh

> Objectifs **non atteignables** avec les projets en étude



FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE – OMBRIERES DE PARKINGS

Méthodologie d'identification des ZAEnR

Ombrière de parkings

> Obligation réglementaire : parkings > 1500 m²

(obligation nouveaux parkings à partir du 1^{er} juillet 2023, et aux parkings existants hors concession ou DSP à compter de 2026 (plus de 10 000 m²) et de 2028 (entre 1500 et 10 000 m²), parkings existants en concession à compter de 2026)

> A ce stade, les communes devront :

- Identifier les parkings publics qui leur semblent intéressants pour une installation d'ombrières de parkings (intérêt de surface + compatibilité d'usage).

> L'étude des parkings privés ne sera pas approfondie. Les entreprises sont soumises à la réglementation.



FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE – OMBRIÈRES DE PARKINGS

LES PARKINGS MUNICIPAUX

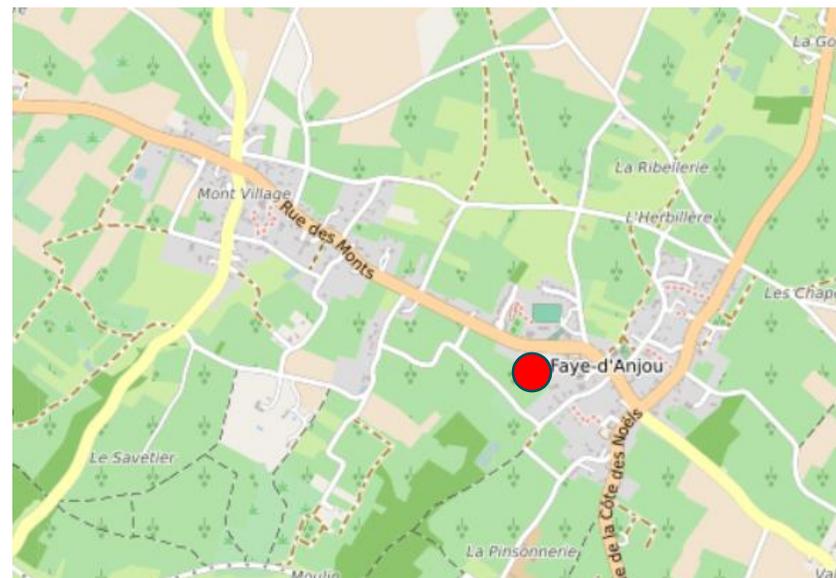
PÔLE CULTUREL DE FAYE D'ANJOU



Puissance potentielle estimée : 224 kWc

Production annuelle estimée : 253 MWh

Surface de panneaux photovoltaïques estimée : 1005 m²



FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE – OMBRIÈRES DE PARKINGS

LES PARKINGS MUNICIPAUX

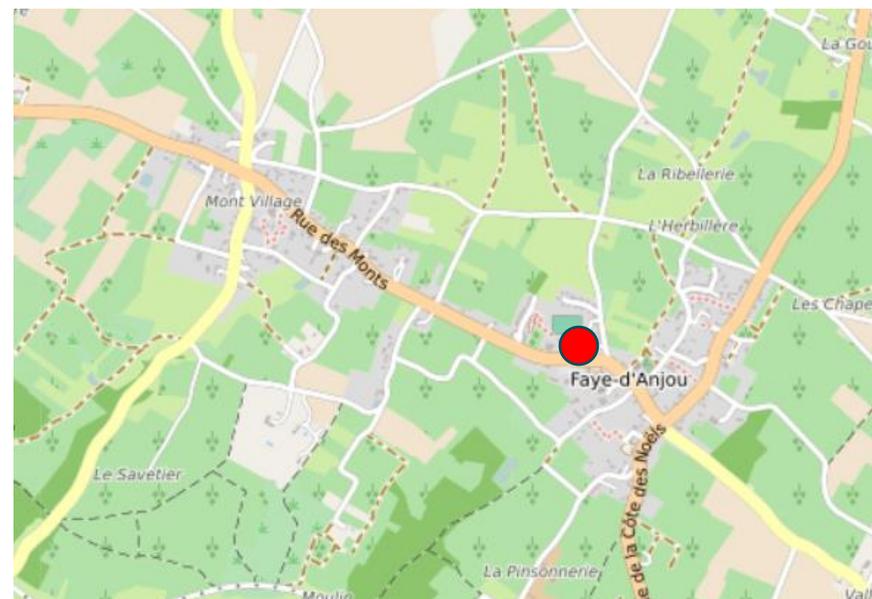


SALLE POLYVALENTE DE FAYE D'ANJOU

Puissance potentielle estimée : 152 kWc

Production annuelle estimée : 335 MWh

Surface de panneaux photovoltaïques estimée : 1327 m²



FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE – OMBRIÈRES DE PARKINGS

LES PARKINGS MUNICIPAUX

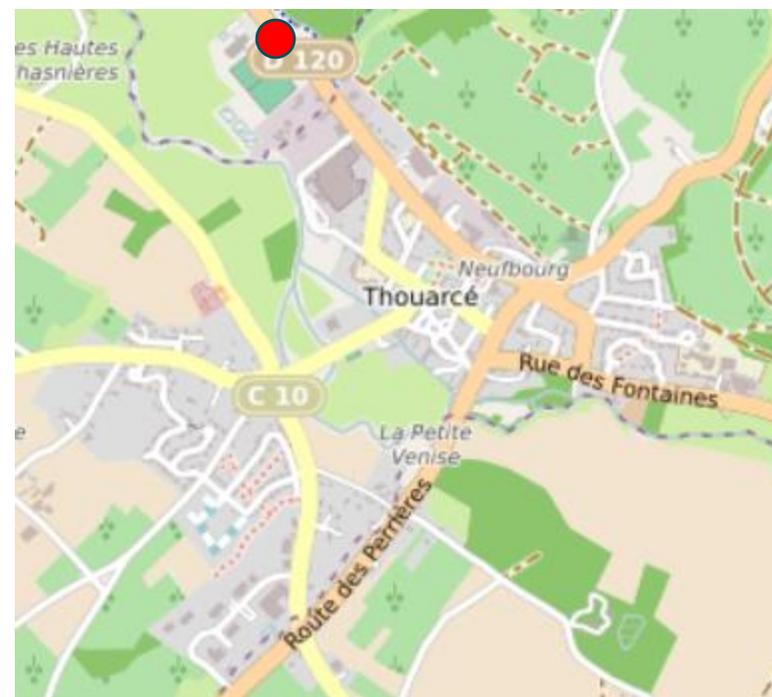


SALLE DU LAYON

Puissance potentielle estimée : 303 kWc

Production annuelle estimée : 253 MWh

Surface de panneaux photovoltaïques estimée : 1005 m²



FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE – OMBRIÈRES DE PARKINGS

LES PARKINGS MUNICIPAUX



SALLE DE SPORTS DE CHAMP-SUR-LAYON

Puissance potentielle estimée : 224 kWc

Production annuelle estimée : 253 MWh

Surface de panneaux photovoltaïques estimée : 1005 m²



FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE – OMBRIÈRES DE PARKINGS

LES PARKINGS MUNICIPAUX



PARKING DES DOUVES DE THOUARCE

Puissance potentielle estimée : 170 kWc

Production annuelle estimée : 188 MWh

Surface de panneaux photovoltaïques estimée : 775 m²





FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE – SUR TOITURES

Méthodologie d'identification des ZAEnR

Photovoltaïque sur toitures

> Obligation réglementaire : Bâtiments > 500 m²

(obligation progressive à partir du 1^{er} juillet 2023 pour les bâtiments neufs ou faisant l'objet d'une rénovation, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2028 pour les bâtiments existants)

> Les communes pourront identifier l'ensemble des zones urbanisées comme zones d'accélération pour le PV sur bâti.

> Nota : Les zones contraintes aux études de l'ABF peuvent malgré tout être intégrées dans le périmètre des zones d'accélération.

> Possible toutefois d'exclure certains bâtiments, de cibler uniquement les bâtiments soumis à l'obligation ou les bâtiments avec des projets connus.





FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE – SUR TOITURES

ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

**ZONES URBANISEES
CLASSEES EN ZAEnR:**

Centres-bourgs

Hameaux

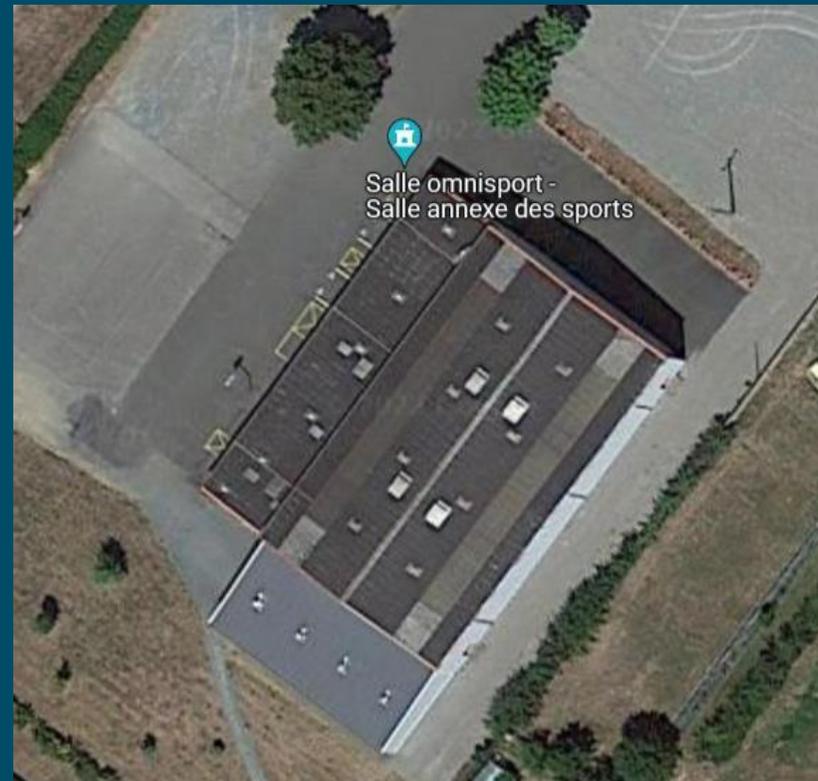
Zones d'activités

...



CHAMP SUR LAYON – Salle de sports : Etude d'opportunité centrale photovoltaïque

Etude globale sur le bâtiment en cours d'examen



SIéML

Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

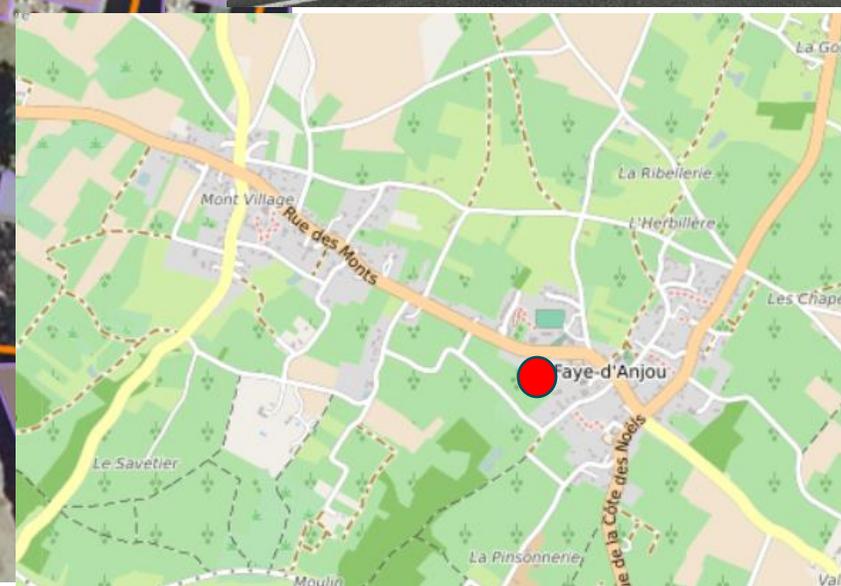
www.sieml.fr /     



FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE – SUR TOITURES

LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

PÔLE CULTUREL DE FAYE D'ANJOU

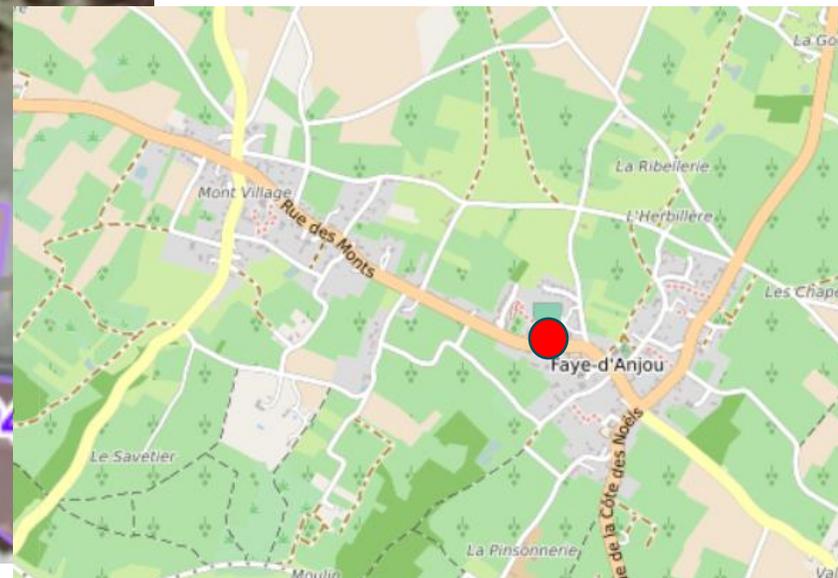




FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE – SUR TOITURES

LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

SALLE POLYVALENTE DE FAYE D'ANJOU





FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE – SUR TOITURES

LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

SALLE DE SPORTS ET DE LOISIRS DE FAVERAYE-MÂCHELLES

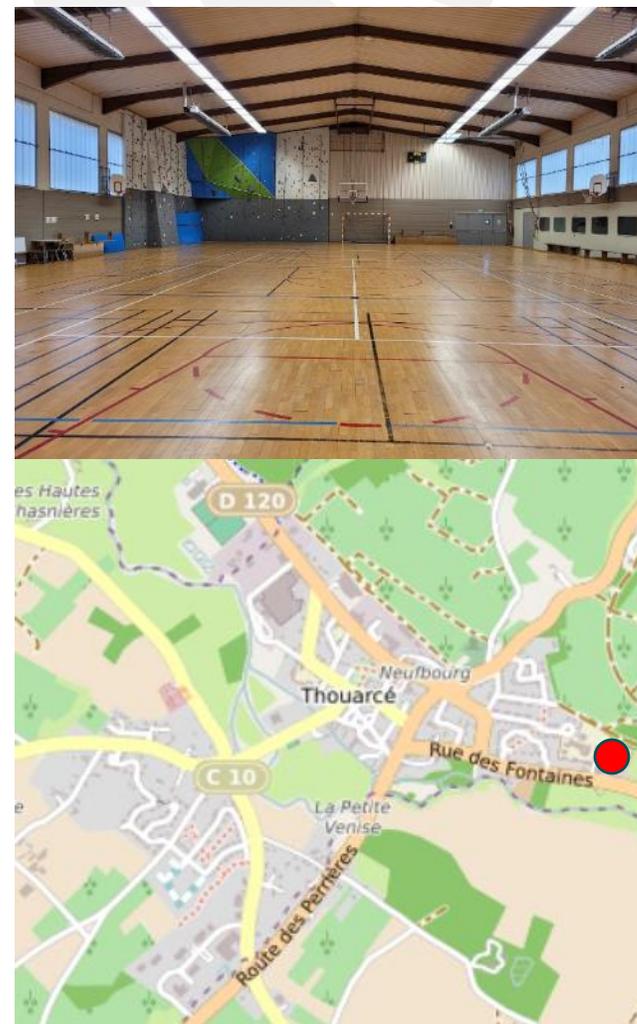
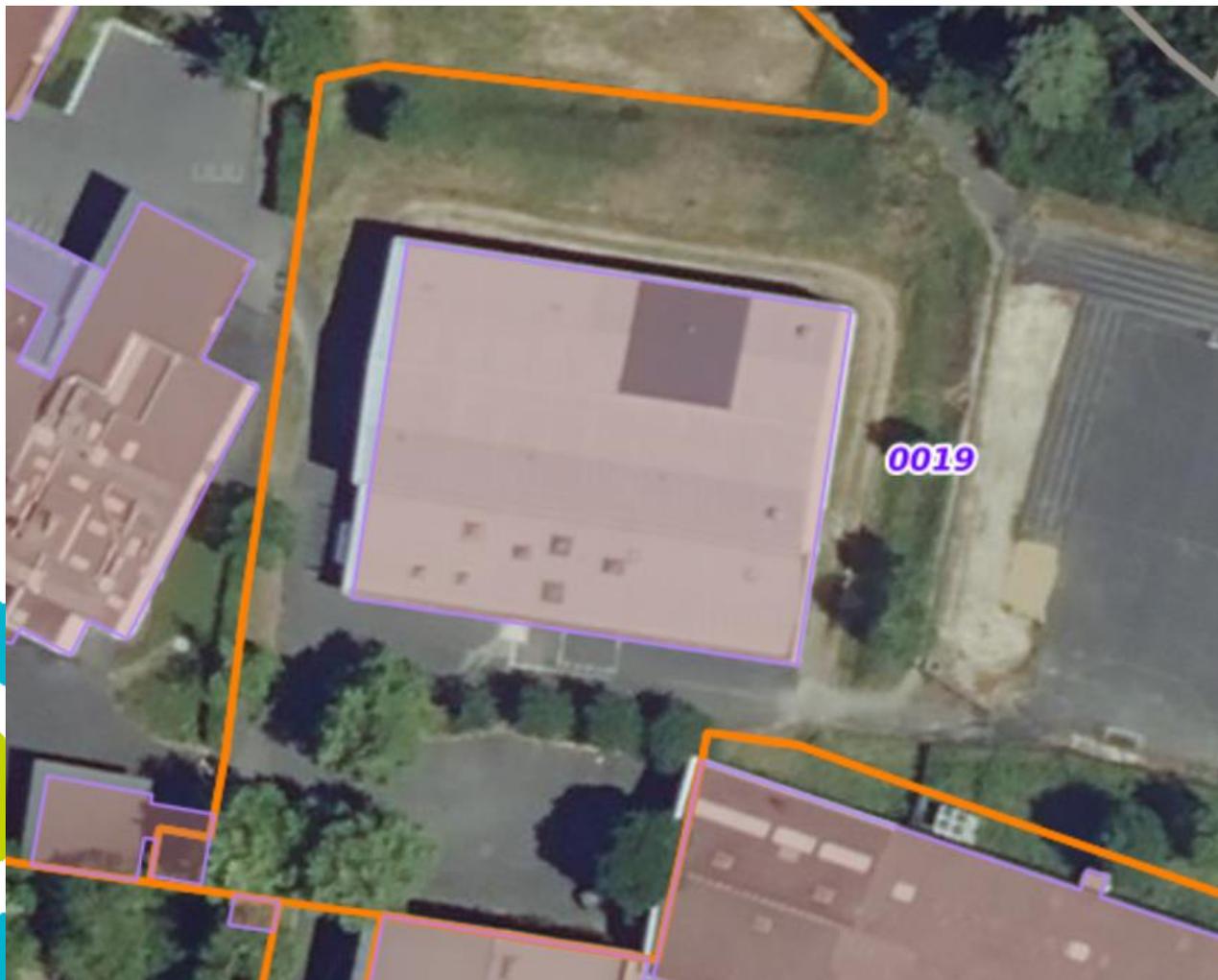




FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE – SUR TOITURES

LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

SALLE DE SPORTS DES FONTAINES
DE THOUARCE





FILIÈRE METHANISATION

LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

> Les communes devront remonter les projets identifiés / en cours d'étude.

> Le schéma départemental de méthanisation est en cours d'actualisation, avec l'identification des gisements.
Restitution prévue en 2024.

Objectif 2030 : 38 GWh

Production 2022 : 16 GWh

**PAS DE
NOUVEAUX
PROJETS SUR
BELLEVIGNE-
EN-LAYON**

Deux réalisations déjà existantes sur la commune de Bellevigne-en-Layon



Méthaniseur de la Distillerie de Thouarcé - Coopératives viticoles de l'Union agricole des Pays de Loire (UAPL)

Méthaniseur de Faveraye-Mâchelles - SAS Méthalys



DEBAT – QUESTIONS- RÉPONSES

- **Période de Questions :**
 - Vous avez la parole ! Cette période est dédiée à vos interrogations sur les projets, la réglementation, ou tout autre sujet en lien avec notre démarche.
 - Avant de prendre la parole, merci de vous identifier pour faciliter les échanges.
- **Réponses de la Municipalité et ELLA :**
 - Les membres de notre municipalité et de l'association ELLA seront là pour répondre à vos questions, dans la mesure du possible.
- **Avis et Ressentis :**
 - Après nos réponses, nous vous invitons à partager vos avis, ressentis et suggestions.
 - Votre contribution est essentielle pour façonner ces projets en accord avec les attentes et les besoins de notre commune.
- **L'importance de Votre Participation :**
 - Cette séance de questions/réponses n'est pas seulement une opportunité pour clarifier des points techniques, mais aussi un moment où chacun peut exprimer ses préoccupations, ses idées et contribuer à la réussite de ces projets.



PROCESSUS DE PARTICIPATION

Monsieur Jean-Yves LE BARS

Maire de Bellevigne-en-Layon

Vice-président de la Communauté de
Communes Loire-Layon-Aubance en charge
du développement économique





PROCESSUS DE PARTICIPATION

Modalités de Participation :

Consultation Jusqu'au **20 Décembre 2023** :

- Vous avez jusqu'au 20 décembre 2023 pour exprimer vos avis et idées.
- Votre contribution est essentielle pour une démarche représentative.

Trois Modes de Contribution :

1. **Site Internet** : Rendez-vous sur www.bellevigneenlayon.fr pour partager vos avis.
2. **Courriel** : Envoyez-nous vos commentaires à l'adresse energiesrenouvelables@bellevigneenlayon.fr
3. **Voie Postale** : Adressez vos contributions à 4 Place de la Mairie, THOUARCE, 49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON.

Notez qu'il n'y aura pas de registre papier dans les mairies déléguées.

Consultation en Ligne :

- Le diaporama de cette réunion sera consultable sur notre site internet.
- Tous les zonages présentés seront disponibles en ligne.

Compte-Rendu Disponible :

Vous pourrez également retrouver le compte-rendu détaillé de cette réunion sur notre site internet.

Transmission des Avis aux Conseillers Municipaux :

- Tous les avis recueillis seront transmis aux conseillers municipaux avant le **vote du 22 janvier 2024**.
- Les élus prendront leurs décisions en tenant compte des avis exprimés par la population.

Règles de Participation :

- Les messages injurieux, diffamatoires, ou personnels seront éliminés.
- En raison du nombre élevé de questions, toutes ne recevront pas forcément des réponses individuelles.